

LE CONTROLE ET L'EVALUATION DE L'ACTIVITE DU GOUVERNEMENT

LES ETUDES ET LA DOCUMENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

INTRODUCTION : L'un des objectifs de la réforme de 2008 et 2009 a été de renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement sur l'activité du Gouvernement.

I. LE CONTROLE ET L'EVALUATION DE L'ACTIVITE DU GOUVERNEMENT

A. LES QUESTIONS

1. Les questions au Gouvernement
2. Les questions orales sans débat
3. Les questions écrites

B. LE ROLE DES COMMISSIONS PERMANENTES

1. Les auditions
2. Les missions d'information
3. Les commissions d'enquête et les missions créées par la conférence des Présidents
4. Le contrôle de l'application des lois
5. Les rapporteurs spéciaux de la commission des finances

C. L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'EVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

D. LA MISSION D'EVALUATION ET DE CONTROLE (MEC)

E. LA MISSION D'EVALUATION ET DE CONTROLE DES LOIS DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE (MECSS)

F. LE COMITE D'EVALUATION ET DE CONTROLE

II. LES ETUDES ET LA DOCUMENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

A. LA CONSTITUTION DES POLES FONCTIONNELS

B. LE ROLE DES ADMINISTRATEURS

CONCLUSION :

- La multiplication des outils mis à la disposition des parlementaires
- Le rôle accru des médias et de la société civile